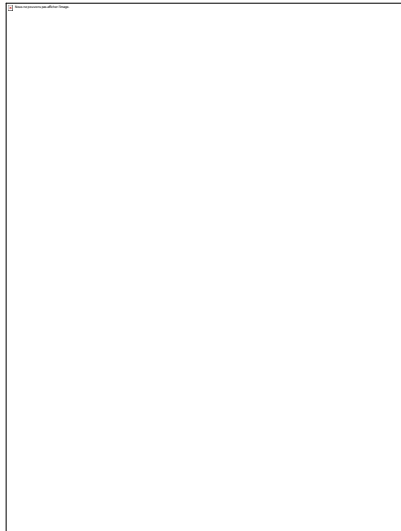


Les obligations légales de débroussaillage - OLD



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Les sanctions

Les mesures coercitives

Séquencement

Pour assurer le contrôle il faut savoir qui et quoi contrôler.

Les propriétaires
dans la zone OLD

L134-4 L134-5 L134-6

Mise en
sécurité des
personnes et
des biens

- Identification
- Information
- **Contrôle**
- Mise en demeure
- Contrôle
- Travaux d'office

Les sanctions

PENALES	ADMINISTRATIVES
Contravention : 135 €	
	Mise en demeure
Délit si non respect de la mise en demeure (30 €/m ² non débroussaillé + astreinte)	Pourvoi d'office aux frais du propriétaire de l'habitation
	Amende administrative de 30 €/m ² non débroussaillé

Décote de remboursement par les assurances

Les sanctions

Jurisprudence :

- 1) Il y a déjà eu des jugements condamnant un maire pour faute lourde suite à un incendie car celui-ci n'avait pas fait procéder au débroussaillage d'office
- 2) Commune attaquée par un de ses administrés pour avoir refusé de contraindre certains propriétaires à débroussailler